Avis de l'Autorité relatif au questionnaire annuel sur les opérations d'assurance automobile au Québec

Le présent avis s'adresse aux assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités en assurance automobile au Québec.

Conformément aux articles 177 et 178 de la *Loi sur l'assurance automobile*, RLRQ, c. A-25 (la « LAA »), le Groupement des assureurs automobiles (« GAA »), à titre d'agence autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), recueille auprès des assureurs les données statistiques de l'expérience en assurance automobile au Québec et les transmet à l'Autorité.

Toutefois, afin de compléter son analyse de la tarification en assurance automobile au Québec, l'Autorité requiert des renseignements additionnels de la part des assureurs. À cet effet, tout assureur agréé doit, en vertu des dispositions de l'article 181 de la LAA, fournir à l'Autorité toute justification que celle-ci exige sur un ou plusieurs éléments de son manuel de tarification.

Questionnaire sur les opérations d'assurance automobile au Québec

L'Autorité recueille les informations requises pour compléter son analyse en lien avec la tarification en assurance automobile au Québec au moyen du questionnaire intitulé *Renseignements sur les opérations d'assurance automobile au Québec*.

Ce questionnaire est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/assurance-automobile/manuel-de-tarification-automobile/

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés.

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Nous vous rappelons que ce questionnaire doit être déposé **au plus tard le 31 janvier 2020**.

Renseignements additionnels

Pour obtenir de l'aide technique ou pour tout renseignement additionnel concernant cet avis, veuillez écrire à l'adresse courriel suivante : **info-automobile@lautorite.qc.ca**.

Le 12 décembre 2019